

UNSA DOUANES 139 rue de Bercy Bâtiment VAUBAN – Pièce 065 SUD 1 75012 PARIS Site Internet : http://www.unsadouanes.org Facebook : https://www.facebook.com/UNSA Douanes Twitter : https://twitter.com/unsadouanes Google+ : http://gplus.to/UNSA Douanes YouTube : https://www.youtube.com/user/UNSA Douanes		MONTREUIL, LE 12 AOÛT 2013
Affaire suivie par : Vincent THOMAZO Portable : 06.61.71.67.90 Téléphone DG : 01.57.53.29.26 Mél : unsadouanes@gmail.com Mél : unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr	Le Secrétaire Général de l'UNSA Douanes à Madame Hélène CROCQUEVIEILLE Directrice Générale des Douanes et Droits Indirects	
	Objet :	Moyen d'interception rapide aux Antilles
	Réf. :	2013/008

Madame la Directrice générale,

Un certain nombre d'informations officieuses concernant la mise en œuvre d'un moyen d'interception rapide (offshore) aux Antilles (St Martin) pour lutter contre les GO Fast maritimes nous sont parvenues et nous inquiètent fortement.

A l'heure où on nous impose toujours plus de restrictions budgétaires, (allant parfois jusqu'à la contestation du bien fondé de remboursement de tickets de métropolitain), en matière d'équipement et de moyens de fonctionnement, (carburants, taux de longue durée, etc.), si les informations que nous détenons s'avèrent exactes, ce dossier serait proprement scandaleux!

C'est pourquoi plutôt que de fantasmer ou faire fausse route, nous préférons vous demander fermement une information complète sur le dossier: déroulement des faits, points d'actualité et perspectives de déblocage.

Qu'en est-il des informations dont nous disposons?

A l'initiative des services implantés localement pour répondre à l'accroissement des trafics par go-fast dans le secteur Caraïbes et aux pressions des autorités politiques et administratives locales, la DG accepte en juillet 2009 d'implanter un « intercepteur rapide » à St Martin. Introuvable tel quel sur le marché le moyen « adapté » s'avère devoir être commandé et construit aux USA.

La direction générale impose un choix de modèle moins adapté et nettement plus onéreux (3 fois plus= 450 000 ou 500 000 € selon les sources!) que ce que les services avaient trouvé localement. Elle passe un marché via une société intermédiaire qui passe elle-même commande aux USA.

Les agents reçoivent plusieurs formations spécifiques de haut niveau, dont une très onéreuse aux USA (75 000€), ainsi qu'un équipement spécial, le tout bénéficiant d'un financement mixte douane/MILDT. Le bateau est construit et livrable au début de l'année 2012, des essais et réception provisoire étant effectués en Mai 2012. Conformément aux termes du contrat un versement de 90% en deux fois de la somme totale est effectué à la réception provisoire est versé par l'administration à l'intermédiaire. Or, le titulaire du marché la société BBI Nautisme via sa succursale Aquatoy France a été placé en liquidation judiciaire le 9 Septembre 2011 (source: sociétés.com) et il est pour le moins étonnant que la DG n'ait pas vérifié cela avant de transmettre les versements. Des questions se posent aussi sur la destination de ces règlements (qui auraient dus être gérés par le liquidateur judiciaire)...

La société intermédiaire cesse finalement son activité le 16 novembre 2012 pour actif insuffisant (même source) et son responsable s'évanouit dans la nature, apparemment sans restituer les acomptes.

D'après nos informations, la DG aurait alors effectué un nouveau règlement directement au chantier constructeur, en sus des acomptes précédemment versés, pour tenter de récupérer le bateau. Outre le fait que ce nouveau versement n'aurait pas soldé le compte du chantier, nous nous interrogeons sur le montage financier qui l'a permis: Etait-il rattaché au marché en cours et de quelle manière?

Au final, le constructeur américain n'ayant pas perçu son dû refuse de livrer et met même le bateau en vente aux enchères, apparemment infructueusement.

A ce jour le moyen n'a pas été livré et les fraudeurs ont de beaux jours devant eux...Pendant que

les douaniers s'interrogent!

Aussi pour éviter toute interprétation malencontreuse nous vous prions instamment de faire toute la lumière sur ce dossier.

L'UNSA DOUANES vous demande:

- d'exposer l'historique chiffré de ce dossier;
- de faire un point d'actualité sur les capacités de l'administration à aboutir et recouvrer ses créances;
- de faire tout la lumière sur des négligences éventuelles qui auraient pu être commises.
- d'exposer vos intentions en matière de lutte contre les trafics par go-fast dans les Caraïbes et de préciser la destination que vous entendez donner aux équipements spécifiques qui sont actuellement en stock.

Même si ce dossier est en partie financé par la MIDLT, il l'est en tout état de cause par le contribuable à qui l'on demande toujours plus de sacrifices de tous ordres.

L'UNSA DOUANES représente les personnels douaniers et se sent à ce titre redevable de toutes demandes d'informations sur l'utilisation des fonds publics et leur destination effective.

Dans l'attente d'une réponse, nous vous prions d'agréer madame la directrice générale, l'expression de notre entière considération.

Le Secrétaire Général UNSA Douanes
Vincent THOMAZO